



Rapport annuel

2022 - 2023



80, rue Frontenac
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 1R1

www.cegeprdl.ca

Le 20 novembre 2023

Membres du Conseil d'administration
Membres de la communauté collégiale

Mesdames,
Messieurs,

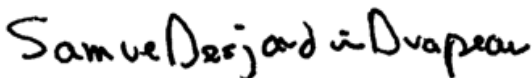
Conformément aux prescriptions de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, nous vous déposons notre rapport annuel 2022-2023 qui, comme par les années antérieures, reflète l'ampleur des réalisations de notre établissement. Nous sommes fiers de ce que les équipes du Cégep de Rivière-du-Loup ont accompli au cours de l'année. C'est à l'ensemble de la communauté collégiale, ces femmes et ces hommes contribuant au quotidien et de façon considérable à l'essor de l'organisation, que revient cette fierté. Et c'est pourquoi, dans notre bilan des activités, nous conjuguons au « nous » en tout temps.

En 2022-2023, nous avons accueilli notre première cohorte du programme *Techniques d'inhalothérapie* en plus de mettre en branle les travaux de notre vaste chantier sur la réussite. Ajoutons à cela que nous avons accueilli plusieurs événements majeurs, soit la 56^e Finale des Jeux du Québec, la 30^e édition du concours *Science, on tourne!* ainsi que la 42^e édition du colloque de l'Association québécoise de pédagogie collégiale. On peut dire sans hésiter que notre établissement a rayonné pendant toute l'année!

À la lecture de ce rapport, vous serez à même de constater que toutes nos activités s'inscrivent dans la réalisation de notre mission et de notre Plan stratégique. Il nous semble très important de souligner que le milieu tout entier est demeuré mobilisé autour des orientations stratégiques qui nous animent, plus particulièrement la réussite des étudiants et la qualité de nos programmes d'études.

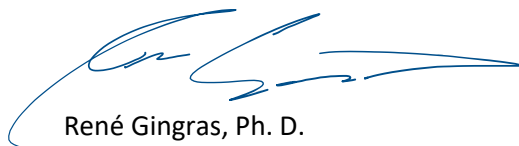
Veuillez recevoir, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre très haute considération.

Le président du Conseil,



Samuel Desjardins-Drapeau

Le directeur général,



René Gingras, Ph. D.

Table des matières

INTRODUCTION.....	7
MISSION.....	7
RAPPORT ANNUEL 2022-2023 DÉCOULANT DU PLAN STRATÉGIQUE 2022-2027	10
ORIENTATION 1 : RÉUSSIR.....	10
ORIENTATION 2 : RAYONNER.....	11
ORIENTATION 3 : MOBILISER.....	14
RÉALISATIONS PARTICULIÈRES [REVUE DE PRESSE 2022-2023]	16
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS DU CÉGEP DE RIVIÈRE-DU-LOUP.....	23
MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (AU 30 JUIN 2023)	29
MEMBRES DE LA COMMISSION DES ÉTUDES (AU 30 JUIN 2023)	30
TABLEAU 1 – DISTRIBUTION DES ÉLÈVES DANS LES PROGRAMMES DE L'ENSEIGNEMENT RÉGULIER	31
TABLEAU 2 – DISTRIBUTION DES ÉLÈVES DANS LES PROGRAMMES DE LA FORMATION CONTINUE	32
TABLEAU 3 – RÉPARTITION DU PERSONNEL ENTRE LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES.....	33
ANNEXE 1 RÉSULTATS FINANCIERS 2022-2023	34

INTRODUCTION

Le *Rapport annuel 2022-2023* constitue un condensé des nombreuses activités et des projets ayant connu leur aboutissement en cours d'année. Il convient certainement de souligner la contribution précieuse et incontournable de chacune des directions, des services, des départements et de chaque membre du personnel du Cégep à la réalisation de notre mission.

MISSION

NOUS, DU CÉGEP DE RIVIÈRE-DU-LOUP

Croyons à la formation collégiale et nous **engageons** à la promouvoir, à la valoriser et à en favoriser l'accès à la population de notre territoire et à celle du Québec;

Croyons dans la capacité de nos élèves à réussir leur projet de formation et nous **engageons** à faciliter leur apprentissage, à soutenir leurs efforts et leur persévérance, ainsi qu'à favoriser leur réussite jusqu'à la diplomation;

Croyons à l'influence déterminante que nous pouvons exercer sur le développement de notre région et nous **engageons** à y contribuer dans toute la mesure du possible.

Dans ce contexte, nous plaçons l'étudiante et l'étudiant, comme élèves et comme personnes, au cœur de nos préoccupations et nous nous **engageons** à adopter des attitudes, des comportements et des mesures appropriés à notre rôle **d'éducateurs**.

CONTEXTE DE RÉALISATION

Nous croyons à la formation collégiale et nous **engageons** à la promouvoir, à la valoriser et à en favoriser l'accès à la population de notre territoire et à celle du Québec,

En :

- offrant une gamme diversifiée de programmes, de cours et de services adaptés aux besoins individuels et collectifs de la population que nous desservons;
- informant adéquatement les clientèles potentielles des programmes, cours et services offerts, de leurs caractéristiques et des avantages à poursuivre des études collégiales;
- nous adjoignant des partenaires pour rendre accessibles, localement, des services de formation postsecondaire qui ne le seraient pas autrement, ainsi qu'en décentralisant notre propre offre de formation;
- étant et en demeurant une institution d'enseignement accueillante, efficace, efficiente et engagée dans la réalisation de sa mission;

- admettant toutes les étudiantes et tous les étudiants admissibles et en nous appliquant à minimiser les contraintes d'espace, de contingentement et de financement;
- reconnaissant, dans toute la mesure du possible, la formation déjà acquise;
- incarnant une image positive du Collège, en faisant valoir ses avantages distinctifs, en faisant la promotion de la poursuite des études dans les programmes et cours offerts;
- entretenant des liens étroits et productifs avec les intervenants et les élèves des écoles secondaires, ainsi qu'avec les parents de ces élèves;
- mesurant nos progrès pour cette partie de notre mission à l'aide de l'évolution de certains indicateurs :
 - la carte des programmes, des cours et des services offerts;
 - les taux de décrochage au secondaire;
 - les taux de passage au collégial des clientèles visées;
 - la proportion des clientèles visées qui s'inscrivent dans notre Collège par rapport à celles qui s'inscrivent dans d'autres institutions, et ce, par programme;
 - les résultats de certains sondages qui pourraient être réalisés sur des aspects particuliers.

Nous **croions** dans la capacité de nos élèves à réussir leur projet de formation et nous **engageons** à faciliter leur apprentissage, à soutenir leurs efforts et leur persévérance, ainsi qu'à favoriser leur réussite jusqu'à la diplomation;

En :

- établissant, dans le cadre du projet éducatif, un profil de sortie pour l'ensemble de la clientèle étudiante régulière;
- établissant, pour chacun des programmes, un profil de sortie compatible avec celui du projet éducatif, conforme aux dispositions du Règlement sur le régime des études collégiales et propre à aider les élèves à réussir leur projet de formation;
- facilitant, par des méthodes pédagogiques appropriées, l'acquisition et l'intégration des compétences, des connaissances et des valeurs propres à permettre à l'étudiante et à l'étudiant de cheminer vers son profil de sortie;
- offrant aux étudiantes et aux étudiants un ensemble de services et de mesures propres à faciliter leur apprentissage, à soutenir leur persévérance et à favoriser leur réussite;
- créant et en soutenant un milieu de vie orientant, stimulant et propre à favoriser le développement harmonieux de la personne;
- conservant des locaux propres, fonctionnels et accueillants;
- appliquant, avec la rigueur appropriée, la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages qui définit l'encadrement à l'intérieur duquel on peut témoigner d'un apprentissage réussi;
- agissant comme des éducateurs dans nos contacts directs et indirects avec les élèves, par l'exemple que nous donnons et par les valeurs que nous véhiculons;
- mesurant nos progrès pour cette partie de la mission, de façon ponctuelle, par l'évaluation de nos programmes et, de façon régulière, en analysant l'évolution de certains indicateurs :
 - le taux de réussite par cours;
 - le taux de persévérance et de diplomation;
 - le taux de placement;

- le taux d'admission et de réussite au 1^{er} cycle universitaire;
- le taux de participation aux activités de soutien à la réussite ainsi qu'aux activités parascolaires;
- le taux de satisfaction des employeurs, des élèves, des diplômées et diplômés.

Nous **croions** à l'influence déterminante que nous pouvons exercer sur le développement de notre région et nous **engageons** à y contribuer dans toute la mesure du possible.

Selon la mission et les objectifs des différents organismes régionaux responsables du développement dans les domaines économique, social, culturel et sportif, cette contribution se concrétise par :

- nos programmes de formation à l'enseignement régulier, à la formation continue ainsi qu'aux services aux entreprises;
- les retombées économiques directes et indirectes que nos activités génèrent;
- notre représentation au sein d'organismes dédiés au développement régional;
- l'organisation d'évènements spéciaux et notre participation à la réalisation d'évènements reliés à nos activités et à notre mission;
- l'accès à nos locaux et à nos équipements pour la population;
- notre rôle de catalyseur dans l'introduction de nouvelles technologies ou de nouvelles façons de faire;
- l'implication de nos employées et employés dans la communauté, implication que nous voulons faciliter et encourager.

Dans ce contexte, nous plaçons l'étudiante et l'étudiant, comme élèves et comme personnes, au cœur de nos préoccupations et nous nous **engageons** à adopter des attitudes, des comportements et des mesures appropriés à notre rôle d'éducateurs.

RAPPORT ANNUEL 2022-2023 DÉCOULANT DU PLAN STRATÉGIQUE 2022-2027

Le *Plan stratégique 2022-2027* présente les grandes orientations qui doivent guider nos actions au cours des cinq années pendant lesquelles il est en vigueur.

La première orientation du *Plan stratégique 2022-2027*, « RÉUSSIR », est composée de trois objectifs : s’engager à favoriser la réussite éducative, viser l’excellence en enseignement et en pédagogie et favoriser une santé mentale équilibrée pour notre communauté étudiante. Quant à la seconde orientation « RAYONNER », elle comporte trois objectifs : se distinguer comme établissement de choix, faire de la recherche et de l’innovation un vecteur de positionnement distinctif ainsi que contribuer avec conviction aux grandes transformations sociétales. La troisième orientation « MOBILISER » comporte deux objectifs : rassembler et dynamiser l’énergie créative de notre organisation ainsi que nourrir et libérer le potentiel de notre communauté collégiale. De ces objectifs découlent 24 priorités d’intervention.

L’année 2022-2023 était la première année de la nouvelle planification stratégique et fut marquée par une période d’appropriation des objectifs, par l’identification des indicateurs à suivre et par une réflexion autour de la mise en œuvre des actions à entreprendre pour atteindre les cibles qui ont été déterminées. Dans ce contexte, certains indicateurs ont été identifiés tardivement et commenceront à être travaillés en 2023-2024 seulement. Nous ferons ici état de la situation initiale seulement.

Les sections suivantes présentent les résultats de notre établissement relativement aux objectifs de son *Plan stratégique 2022-2027*.

ORIENTATION 1 : RÉUSSIR

Les objectifs liés à l’orientation 1 :

1.1 S’engager à favoriser la réussite éducative

L’élément majeur du plan de travail 2022-2023 de la Direction des études consistait à amorcer la mise en œuvre du chantier local sur la réussite. Les mesures mises de l’avant reposaient sur les quatre orientations de déploiement proposées dans un rapport faisant état des enjeux de la réussite au Cégep de Rivière-du-Loup qui fut déposé en juin 2022. Parmi ces mesures de déploiement, la Direction des études devait assurer la diffusion du rapport et des cahiers de consultation des départements et des services (août 2022), planifier une Journée sur la réussite afin de favoriser l’appropriation collective des 18 recommandations du rapport (octobre 2022), revoir le guide d’attribution des projets pédagogiques de manière à mieux l’arrimer au Plan d’action pour la réussite en enseignement supérieur (novembre 2022) et mettre en place un groupe de veille sur la réussite afin d’assurer le suivi de la réalisation d’actions touchant aux 18 recommandations formulées dans le rapport. Un premier plan de travail (2023-2024) a d’ailleurs été déposé pour validation avec les membres de ce groupe de veille en mai 2023.

Les dernières données disponibles pour les indicateurs phares du suivi de la réussite présentent une baisse par rapport à l’an dernier. En effet, la réussite des cours en session 1 (85,8 %; cible 90 %) ainsi que le taux d’obtention d’un DEC ou d’une AEC (67,3 %; cible 73 %) sont globalement en baisse. Même s’il faut se soucier de cette chute, on ne peut écarter l’impact important que peut

avoir entraîné la pandémie par les conditions d'enseignement inadéquates et une pression inhabituelle sur le personnel enseignant (et non enseignant) de même que sur la population étudiante. De plus, le fait de ne pas avoir pris en compte les mentions « incomplet » dans les statistiques de réussite ainsi que la suspension de l'épreuve uniforme de français (EUF) ont certainement eu pour effet de gonfler artificiellement les taux de l'an dernier. La seule donnée en hausse est la réinscription en 3^e session, indicatif de la persévérance, dont le taux passe de 82 % à 84 % (cible de 90 %).

Le nombre d'étudiants pour la cohorte A (étudiants inscrits pour la première fois au Cégep) s'établit à 306 pour 2023. C'est une donnée plus faible que la moyenne des dernières années (environ 360) même si on exclut les années 2020 et 2021 qui ont été marquées fortement par la pandémie. Ce nombre étonne dans un contexte d'augmentation démographique, mais les efforts de recrutement se poursuivront pour favoriser le recrutement de la clientèle qui terminera son secondaire en 2023-2024.

1.2 Viser l'excellence en enseignement et en pédagogie

L'année scolaire 2022-2023 fut marquée par l'atteinte d'un pic de programmes impliqués dans un processus de révision pour le Cégep de Rivière-du-Loup. Au total, ce sont 9 programmes qui étaient concernés par des travaux liés à des révisions en cours au national. Cette situation entraîne inévitablement une charge de travail importante à considérer pour les équipes, mais offre également une opportunité pour réfléchir à la structure de la formation de manière à favoriser une approche-programme qui prend en compte les enjeux de réussite pour les étudiants.

Dans la prochaine version du rapport annuel, il sera possible d'avoir un peu plus d'information concernant les autres indicateurs qui sont rattachés aux pratiques à impact élevé. La dernière année a permis de réfléchir à une approche pour faire connaître ces pratiques et favoriser leur mise en place par le personnel enseignant (relation avec les étudiants, structure de l'enseignement et de l'évaluation) ou dans le cadre de projets portés par l'ensemble de la Direction des études (environnement éducatif).

1.3 Favoriser une santé mentale équilibrée

La Politique sur la santé mentale des étudiants a été adoptée par le Conseil d'administration en juin 2023. Il s'agit d'une obligation du Plan pour l'amélioration de la santé mentale des étudiants (PASME). La diffusion de celle-ci est prévue à l'automne 2023. Afin d'établir une donnée de référence sur la perception que les étudiants ont de leur santé mentale, le Service psychosocial a élaboré une approche pour sonder les étudiants au cours de l'automne 2023.

ORIENTATION 2 : RAYONNER

Les objectifs liés à l'orientation 2 :

2.1 Se distinguer comme établissement de choix

Le Cégep de Rivière-du-Loup a poursuivi l'amélioration de l'offre de formation en amorçant ou en poursuivant les travaux nécessaires à l'arrivée de deux programmes suprarégionaux. En effet, à la

suite de l'obtention en juin 2022 de l'autorisation à offrir le programme *Techniques d'inhalothérapie* (141.A0), une équipe d'implantation de programme a été formée grâce au recrutement de ressources enseignantes spécialisées en inhalothérapie. L'accueil des premiers étudiants est prévu en août 2023. En parallèle de ces travaux, le Cégep a poursuivi l'implantation du programme *Techniques de pharmacie* (165.A0) qui en était à sa deuxième année, notamment en complétant l'aménagement des laboratoires propres à la discipline.

Les programmes d'inhalothérapie et de pharmacie sont deux programmes qui sont attractifs pour le recrutement d'étudiants provenant de l'extérieur du KRTB. D'autres programmes comme *Soins préhospitaliers d'urgence* et *Gestion et intervention en loisir* accueillent également une proportion importante d'étudiants de l'extérieur de la région immédiate. En 2022, 60,30 % des étudiants du Cégep provenaient de l'extérieur de KRTB, une donnée élevée et au-delà de la cible de la planification stratégique, mais qui détonne par rapport à 2021 (47,50 %) et 2023 (46,20 %). Nous poursuivons nos efforts de recrutement, tant sur le territoire québécois qu'en France, en plus de traiter un nombre croissant de candidatures provenant des pays d'Afrique francophone dans certains programmes en demande comme *Soins infirmiers* et *Éducation à l'enfance*, malgré plusieurs embûches liées à l'obtention du permis d'étude. Nous comptons également sur certaines mesures de soutien financier (bourses ou exemptions de droits de scolarités majorés) pour attirer des élèves de l'extérieur de notre région.

Le Cégep a également pour cible d'offrir un total de 23 programmes crédités (DEC et AEC), tant à l'enseignement régulier qu'à la formation continue. Pour l'instant, nous en sommes à 20 et avons bon espoir de nous rapprocher de notre cible avec certains projets en cours de développement. Citons par exemple un nouveau programme d'attestation d'études collégiales intitulé *Facilitateur et Facilitatrice en innovation*. Développé en collaboration avec *Le Laboratoire en innovation ouverte*, ce programme formalise les compétences des facilitateurs et facilitatrices dont les services sont en hausse dans les entreprises, organisations et administrations publiques. De plus, le Cégep de Rivière-du-Loup a signé une entente avec le Cégep de Saint-Félicien pour implanter et démarrer une première cohorte d'une nouvelle attestation d'études collégiales en *Forfaitisation de voyages*.

Du côté de la formation continue, le Cégep a voulu se donner une mesure de l'impact de ses services aux entreprises sur notre milieu en se donnant une cible de 12 000 heures de formation sur mesure par année. Pour 2022-2023, cette cible a été largement dépassée avec plus de 27 000 heures de formation. Par exemple, grâce à du financement spécifique provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le Cégep de Rivière-du-Loup a implanté avec succès une formation en robotisation centrée sur les besoins en transformation numérique des petites et moyennes entreprises de notre région. À cela s'ajoute une première certification collégiale en *Immobilisation orthopédique* de 90 heures (asynchrone et laboratoire) visant à combler les besoins de formation des infirmières pratiquant dans les services orthopédiques du système de la santé, lancée en avril 2023. Notre formation, reconnue par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, a permis de former une première cohorte de 12 nouveaux techniciens quelques mois après son lancement.

Enfin l'équipe de la formation continue a emménagé dans des bureaux fraîchement rénovés à la fin de l'année scolaire. Ces espaces de travail ont été conçus afin de maximiser le travail collaboratif et l'utilisation des nouvelles technologies.

2.2 Faire de la recherche et de l'innovation un vecteur de positionnement distinctif

Un nouveau directeur adjoint à la recherche et au développement institutionnel a été embauché en octobre 2022. Ce dernier a reçu comme mandat de voir à mettre en place une structure de gestion des unités de recherche et des activités de recherche qui ne cadrent pas avec les orientations du LLio et du GREB. La mise sur pied d'un programme de soutien au développement de la recherche en dehors de ces unités reconnues par le Cégep (libérations enseignantes) représente une première action qui favorise l'émergence du potentiel de chercheurs parmi les membres du personnel enseignant. Finalement, un premier plan de travail a été élaboré par le gestionnaire et sera déployé en 2023-2024.

Les indicateurs permettant d'évaluer les retombées de la recherche dans les programmes d'études semblent déjà au-delà des cibles établies (programmes où des activités de recherches sont réalisées : 6; cible : 5; programmes bénéficiant des unités de recherche : 11; cible : 10). Il reste cependant un travail de précision à faire pour ces indicateurs en établissant notamment des critères qui permettront de mieux identifier les programmes qui bénéficient des unités de recherche et ce qu'on entend par des activités de recherche réalisées dans les programmes. Il est toutefois encourageant de constater que les liens entre les unités de recherche et les programmes sont bien présents.

2.3 Contribuer avec conviction aux grandes transformations sociétales

En 2022-2023, certains indicateurs en lien avec cet objectif ont été identifiés et devront faire l'objet de recensement ou d'une évaluation afin de mieux situer une valeur de référence au début de la planification stratégique 2022-2027. Pour l'année à venir, il sera ainsi souhaitable d'élaborer une approche visant à établir le portrait de la dimension socioécologique pour l'ensemble des programmes du Cégep de Rivière-du-Loup puisque cet indicateur n'a pas de valeur de référence connue pour 2022-2023. Éventuellement, une stratégie pour améliorer la situation sera également proposée à partir des outils développés par la Fédération des cégeps. Il s'agit d'une situation similaire pour d'autres indicateurs de cette catégorie comme l'intégration du profil TIC et le taux de satisfaction sur les pratiques d'inclusion du Cégep.

Cela étant dit, nous avons dépassé notre objectif de mettre en place deux nouvelles salles d'apprentissage actif ou de salles technopédagogiques avec sept classes aménagées avec des outils technopédagogiques. Une réflexion est également en cours afin d'aménager au moins une classe extérieure.

Bien que les valeurs de référence ne soient pas clairement identifiées, elles sont quand même mises de l'avant dans les travaux de révision en cours notamment en *Sciences humaines*, en *Sciences de la nature* et en *Techniques de design d'intérieur*. De plus, le développement de deux nouveaux cours complémentaires en 2022-2023 était aussi lié à la dimension socioécologique.

Nous avons poursuivi les mesures existantes en matière de réduction des déchets et avons démarré, avec une firme externe, une démarche en vue de mesurer notre empreinte carbone (émission de GES). L'objectif futur sera de tenter de diminuer nos émissions de GES en mettant en œuvre les recommandations de la firme, à venir en 2024. Au cours des prochaines années, les initiatives se poursuivront et d'autres s'ajouteront, en lien avec la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028*. Finalement, nous avons mis en œuvre certaines

recommandations du rapport *Employeurs en mouvement* concernant le covoiturage en offrant une diminution du coût de la vignette de stationnement aux covoitureurs.

ORIENTATION 3 : MOBILISER

Les objectifs liés à l'orientation 3 :

3.1 Rassembler et dynamiser l'énergie créative de notre organisation

Une réflexion a été amorcée autour d'un éventuel projet de réaménagement de la bibliothèque. Un groupe représentatif des usagers de la bibliothèque a été formé afin d'identifier les besoins de la communauté collégiale et de cibler les bonnes pratiques adaptées à la réalité d'un établissement d'enseignement supérieur de région comme le Cégep de Rivière-du-Loup. Le processus de réflexion a également inclus une consultation plus large de la population étudiante par le biais d'un sondage. La responsable de la bibliothèque a piloté le dossier pour la Direction des études et un rapport sera déposé aux membres du comité de gestion en août 2023.

Du côté des affaires étudiantes et des activités parascolaires, la Direction des études a piloté la création d'une équipe de sport électronique, une activité de plus en plus en vogue dans le réseau et demandée par la population étudiante. Le Commodore est ainsi devenu l'équipe officielle du Cégep de Rivière-du-Loup et intégrera à l'automne 2023 une ligue déjà composée de nombreuses équipes collégiales. Les étudiants intéressés ont été impliqués dans la réflexion pour l'aménagement d'un local qui sera dédié aux pratiques et compétitions.

Une journée sur la réussite a été organisée en octobre 2023 afin de rassembler les membres du personnel rattaché à la pédagogie autour d'une version locale du chantier de la réussite. L'évènement avait pour but de faire connaître le rapport sur l'état de la réussite au Cégep de Rivière-du-Loup déposé en juin 2022 à la suite d'une vaste consultation de la communauté collégiale. Les obligations rattachées au Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur (PARES) donnent une opportunité pour mobiliser la communauté collégiale dans le dossier de la réussite.

La *Semaine des arts et du design* et des activités comme *Pinte de sciences* ont été organisées en 2022-2023 et ont contribué au décloisonnement en favorisant le rassemblement d'acteurs issus de différents départements et services du Cégep. Certaines activités pourraient bénéficier d'une meilleure visibilité de manière à contribuer à l'atteinte du présent objectif.

3.2 Nourrir et libérer le potentiel de notre communauté collégiale

Nous avons mis en place un groupe de veille sur la réussite afin d'assurer le suivi du déploiement des recommandations du chantier local sur la réussite au Cégep de Rivière-du-Loup. Ce groupe, composé d'une quinzaine de personnes représentatives de la communauté collégiale, porte un regard critique sur les enjeux de réussite au Cégep et sur le plan de travail des départements, des services et sur celui du comité d'action sur la réussite.

Nous avons également consulté les syndicats relativement à l'avancement de notre planification stratégique. Nous sommes en attente d'une stabilisation de l'association étudiante pour faire de même avec ce groupe.

Nous avons entrepris une autre consultation auprès des syndicats afin d'améliorer notre image de marque. Cette consultation, ainsi qu'une recension des pratiques du réseau, vont également nous mener à la mise en place d'un plan de relève pour les catégories de personnel concernées.

En ce qui a trait aux processus administratifs, plusieurs politiques et directives désuètes ont été abrogées et une réflexion est en cours afin de réduire le nombre de formulaires papier nécessitant plusieurs signatures.

Reddition de comptes

Annexe A112	
Activités réalisées – soutien à la réussite scolaire pour contrer le décrochage scolaire	
Salaire enseignant pour soutien aux étudiants en loisir sur un projet de cahier d'activités interactif	10 160 \$
Salaire enseignant pour un projet de soutien en mathématiques pour les étudiants en difficulté	7 036 \$

Annexe E104	
Sommes accordées pour le perfectionnement des enseignantes et des enseignants	
Activités de perfectionnement soutenues via cette annexe	5
Nombre total d'enseignantes et enseignants ayant participé à ces activités	17
Montant total investi via cette annexe	14 611 \$

Annexe R105	
Mesures d'appui à l'attraction des étudiants internationaux	
Salaire professionnel pour le recrutement étudiant international	101 363 \$
Salaire professionnel pour support et suivi des étudiants internationaux à leur arrivée au Cégep	73 637 \$

RÉALISATIONS PARTICULIÈRES [REVUE DE PRESSE 2022-2023]

FABÉTUDES, UNE PREMIÈRE CONCILIATION INNOVATION-ÉTUDES AU QUÉBEC



Le Cégep de Rivière-du-Loup a offert à la rentrée 2022 une nouvelle conciliation innovation-études intitulée FabÉtudes. Mise en œuvre par son Centre collégial de transfert (CCT), Le Laboratoire en innovation ouverte (LLio), cette nouvelle offre parascolaire permettra à la communauté étudiante de jumeler études, innovation et fabrication numérique.

Le projet FabÉtudes vise à motiver la relève à innover et s'outiller davantage pour répondre aux enjeux de demain. Les projets menés au fablab Fabbulle permettront de développer des compétences techniques en matière de numérisation 2D et 3D, de programmation, de plasturgie, de procédés de fabrication industriels et numériques, de moulage et de thermoformage. Plusieurs notions relatives au travail collaboratif, à la pensée design et critique, aux bonnes pratiques en matière d'innovation et de créativité et à la résolution de problèmes seront parties prenantes de la formation.

LA JOUTE ÉLECTORALE DU CÉGEP DE RIVIÈRE-DU-LOUP

À l'occasion des élections provinciales, le Cégep de Rivière-du-Loup a tenu la toute première rencontre entre les candidates et candidats de la circonscription Rivière-du-Loup - Témiscouata, le jeudi 15 septembre 2022, au café étudiant le Carrefour. Intitulée *120 minutes avec les candidats*, cette joute a permis à la communauté collégiale de questionner et d'entendre les aspirants députés sur l'économie, l'éducation, l'environnement, la santé, les services publics



et la société. Ces thèmes étaient le résultat d'une large consultation de la population collégiale qui a conduit à l'élaboration et la formulation de questions. Cette démarche a été pilotée par les étudiantes et étudiants du cours *L'ABC de la politique* sous la supervision de l'enseignant en *Sciences humaines* Cédric Mailloux. L'évènement était ouvert à toute la population et a été filmé et diffusé dès le lendemain sur les médias sociaux du Cégep.

LANCEMENT DE LA SEMAINE AD+



La Semaine AD+22 s'est mise en branle tôt le lundi 7 novembre 2022 au Cégep de Rivière-du-Loup. Véritable marathon créatif interprogramme unique dans le réseau collégial, l'évènement qui s'est tenu jusqu'au 11 novembre en était à sa 6^e édition et a réuni plus de 250 étudiantes et étudiants en Arts visuels, Design d'intérieur, Graphisme et Sciences humaines qui ont fourmillé un peu partout dans les murs du Cégep.

Ayant pour thème *Immatérialité : créer, recréer et cocréer l'écosociété*, l'édition 2022 de la Semaine AD+ a permis d'explorer divers enjeux de la vie sociétale à l'intérieur d'une perspective environnementale. Dans un élan créatif interdisciplinaire, les participantes et les participants se sont mobilisés autour de réflexions et de solutions afin de coconstruire un projet artistique à saveur écosociétale.

UN PREMIER RASSEMBLEMENT DES LABORATOIRES D'INNOVATION À RIVIÈRE-DU-LOUP

Le Centre collégial de transfert du Cégep de Rivière-du-Loup, Le Laboratoire en innovation ouverte (LLio), a organisé, du 26 au 28 octobre 2022, l'Expérience CaNeoLabs, un rassemblement des laboratoires canadiens d'innovation. Rassemblant plus de 70 personnes de six provinces, l'activité a permis de partager des pratiques porteuses et de prototyper les moyens à déployer pour pérenniser cette communauté de pratique en émergence.

LA GRANDE VISITE DU CÉGEP DANS LE CONFORT DE SON SALON

Le samedi 14 janvier 2023 de 10 h à 15 h, le Cégep de Rivière-du-Loup a reçu visiteuses et visiteurs lors de La grande Visite, un évènement virtuel qui a permis de découvrir les installations de l'établissement et de rencontrer ses représentantes et représentants.

Destinée aux élèves du secondaire, aux parents, aux conseillères et conseillers d'orientation, aux adultes qui envisagent un retour aux études et aux étudiantes et étudiants de l'international, cette journée a été animée par deux professionnels de l'information scolaire, Caroline Bergeron et Pier-David April.



Pour l'occasion, une plateforme en ligne spécialisée dans l'expérience événementielle a été utilisée.

Au cours de cette journée, les visiteuses et visiteurs ont pu en apprendre davantage sur les nouveautés du Cégep et de ses programmes d'études ainsi que sur les nombreux services offerts, le tout depuis le confort de leur salon. L'évènement a réuni, entre autres, des intervenantes et intervenants des programmes *Gestion et intervention en loisir*, *Graphisme*, *Sciences de la nature*, *Techniques administratives (Comptabilité et gestion)* et *Technologie du génie électrique (Automatisation et contrôle)*. Il était également possible de poser des questions en tout temps et d'en apprendre plus sur les généreuses bourses *Parcours* et *Perspective Québec* destinées à la mobilité interrégionale et au recrutement de main-d'œuvre dans des secteurs précis.

LA 27^E ÉDITION DU CONCOURS INTERCOLLÉGIAL DE SCULPTURE SUR NEIGE RÉCOMPENSE SES GAGNANTS



L'équipe 1 du Cégep de Rimouski a décroché la première position avec sa sculpture « La chasse aux œufs ». La deuxième place est revenue à l'équipe 1 du Cégep Marie-Victorin pour « La collision des chemins » et le Cégep de Saint-Laurent a remporté la troisième place pour « Scalarais ».

Les membres du jury ont effectué leurs choix selon des critères d'exécution technique, de respect de la matière, de justesse et de cohérence de la finition, d'exploitation efficace des volumes ainsi que d'originalité du concept en lien avec la thématique.

Un prix « Développement durable » a également été remis par l'Auberge Internationale de Rivière-du-Loup à l'équipe du Cégep de Sept-Îles pour son exploitation environnementale du thème ainsi que pour leur comportement écoresponsable durant l'évènement.

INAUGURATION DES LABORATOIRES EN TECHNIQUES DE PHARMACIE

Le Cégep de Rivière-du-Loup a inauguré ses nouveaux laboratoires en *Techniques de pharmacie* devant étudiantes et étudiants actuels, membres du personnel du programme, pharmaciennes et pharmaciens de la région et journalistes. Des travaux majeurs ainsi que des acquisitions d'équipements spécialisés totalisant 2 225 000 \$ offrent maintenant aux étudiantes et étudiants de ce programme un environnement d'études équipé d'appareils et de logiciels de pointe utilisés couramment en pharmacie.



Lors de l'évènement, les invitées et invités ont d'ailleurs eu l'opportunité de découvrir le laboratoire de pharmacie communautaire ainsi que le laboratoire de pharmacie d'établissement de santé en profitant d'une visite accompagnée de madame Julie Bélanger, pharmacienne et enseignante responsable du programme, et de madame Audrey Duval, technicienne en travaux pratiques et enseignante. Sur place, on trouve, entre autres, un robot pour comptage automatique de comprimés et capsules, une emballeuse permettant l'ensachage et la distribution des médicaments, un cabinet automatisé pour la gestion des médicaments lorsque la pharmacie est fermée et des hottes stériles pour les préparations exemptes de particules et de bactéries.

LE CÉGEP DE RIVIÈRE-DU-LOUP, PARTENAIRE DE LA 56^E FINALE DES JEUX DU QUÉBEC



Du 3 au 11 mars 2023, la Ville de Rivière-du-Loup accueillait la 56^e Finale des Jeux du Québec. Le Cégep de Rivière-du-Loup a collaboré à l'évènement en accueillant, en plus de la centrale administrative, les compétitions d'escrime, de basketball en fauteuil roulant, de natation artistique et de plongeon.

Par ailleurs, le Cégep a animé la Place des jeux grâce à son très populaire Camp de base, où 8 000 portions gratuites de ramens ont été distribuées aux visiteurs dans un verre réutilisable illustré, produit spécialement pour l'occasion. Le kiosque comprenait également des poufs ainsi qu'un foyer au propane pour permettre un moment de détente aux participants.

NOUVELLE CERTIFICATION COLLÉGIALE EN TECHNIQUES D'IMMOBILISATION EN ORTHOPÉDIE

Le Service de la formation continue du Cégep de Rivière-du-Loup a lancé un nouveau programme exclusif de perfectionnement en *Techniques d'immobilisation en orthopédie*. Développée en partenariat avec FADIO, cette formation de 90 heures est destinée au personnel infirmier ou infirmier auxiliaire ainsi qu'aux élèves des programmes en *Soins infirmiers*. Elle a pour objectif d'enseigner les principales techniques d'immobilisation en orthopédie réalisées en établissements de santé. La formule asynchrone proposée permet à chaque personne de suivre les cours à distance, à tout moment et en tout lieu, ainsi qu'en fonction de sa réalité personnelle et professionnelle. À la suite de ce programme de perfectionnement complet et pratique, les personnes seront en mesure d'installer, d'ajuster et de retirer une immobilisation plâtrée ou en fibre de verre, ainsi que différents types d'attelles.



Le perfectionnement se décline en deux principaux volets. Le premier est constitué de 15 modules de formation offerts en ligne. Les personnes inscrites auront accès aux connaissances de base essentielles à la compréhension et à la réalisation efficace des immobilisations. Les différents types de fractures et leurs traitements, les soins infirmiers spécifiques aux immobilisations ainsi que les bases en anatomie et en physiologie des principaux systèmes impliqués dans les fractures seront enseignés. Les différentes techniques d'immobilisation en orthopédie seront présentées au moyen de capsules vidéos jumelées à un guide pédagogique décrivant les méthodes pas à pas.

Le deuxième volet est un laboratoire d'intégration pratique de trois jours. Les individus pourront mettre à profit leurs connaissances en pratiquant les différentes techniques d'immobilisation, sous la supervision de personnel professionnel expérimenté. L'atteinte des compétences visées conduira à une certification collégiale.

LE CÉGEP ACCUEILLE LA FINALE NATIONALE DE *SCIENCE, ON TOURNE!*



Le Cégep de Rivière-du-Loup a accueilli plus de 70 d'élèves provenant de 24 collèges, les 5 et 6 mai 2023, à l'occasion du 30^e anniversaire du concours *Science, on tourne!* au Centre Culturel Berger, produit par le Centre de démonstration en sciences physiques sous la réalisation du Cégep de Rivière-du-Loup.

C'est finalement l'équipe du Collégial international Sainte-Anne qui a remporté la compétition avec le Prix du défi, leur engin ayant marqué 31 998 points!

Chaque membre de l'équipe, composée de Jeanne Saulnier, Laetitia Stip et Laurence Chabot, a reçu un montant de 1 000 \$ offert par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE), une inscription gratuite au Forum international Sciences Société offerte par l'Association francophone pour le savoir ainsi qu'une modélisation 3D de leur engin par *Creaform*.

Avec pour thème *Tire-toi une buche!* le défi à relever pour cette édition consistait à construire un engin capable de récupérer trois (3) billots de bois le plus loin possible grâce à l'énergie contenue dans des élastiques. Plus de 250 spectateurs ont eu droit à des prestations originales et ingénieuses, tout en étant témoin de la créativité et de la précision de la part des équipes participantes. En plus de devoir appliquer des notions scientifiques et techniques, les personnes finalistes étaient appelées à vulgariser les différents concepts utilisés aux membres du jury et au public venu les encourager. Dès le vendredi 5 mai, le public a pu assister à une compétition de niveau amateur dans laquelle des membres du personnel des cégeps participants ont testé leurs inventions.

UN ÉTUDIANT DU CÉGEP RÉCOMPENSÉ PAR L'ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE AU COLLÉGIAL

Pierre-Étienne Petit, étudiant en *Technologie du génie électrique (Automatisation et contrôle)* au Cégep de Rivière-du-Loup a reçu l'un des prestigieux Prix étudiants de l'ARC, soit la mention « Relève étoile », accompagnée d'un prix de 1 000 \$, du Fonds de recherche du Québec dans le secteur de la société et de la culture. Cette reconnaissance lui a été décernée le 8 mai 2023 par l'Association pour la recherche au collégial (ARC) lors de la session de clôture de son colloque, qui a eu lieu dans le cadre du 90^e Congrès de l'Acfas organisé en collaboration avec l'Université de Montréal, HEC Montréal et Polytechnique Montréal.



Pierre-Étienne s'est distingué par son engagement exceptionnel dans le domaine de la recherche. D'abord, il a occupé le rôle de stagiaire de recherche pour Le Laboratoire en innovation ouverte (LLio), le Centre collégial de transfert du Cégep de Rivière-du-Loup, dans un projet de chimio érosion du métal en fablab, stage financé par le programme Mitacs. Puis, en tant qu'étudiant en résidence artistique, il a participé activement à un projet de recherche-crédation en sociochimie au sein du laboratoire de fabrication numérique du Cégep, le fablab Fabbulle. Ce projet est né d'une collaboration entre le Groupe de recherche en environnement et biotechnologie (GREB) et le LLio, deux unités de recherche du Cégep de Rivière-du-Loup. Le dossier de candidature de Pierre-Étienne a été salué pour la qualité de sa structure, témoignant de son vif intérêt pour la recherche en sciences sociales et de sa détermination à poursuivre ses études dans cette voie. Le comité d'évaluation de l'ARC a également souligné la contribution scientifique de l'étudiant au sein de la communauté luperivoise.

DE GRANDES RETROUVAILLES POUR SOULIGNER LES 40 ANS DU PROGRAMME TECHNIQUES DE L'INFORMATIQUE



Les personnes ayant étudié ou enseigné au programme *Techniques de l'informatique* ont été invitées à célébrer les quarante ans de la formation lors d'un rassemblement amical, le samedi 20 mai 2023, au Cégep de Rivière-du-Loup.

Accueillis dans les locaux de l'actuel programme *Techniques de l'informatique - École du Web*, les participantes et participants ont pu se remémorer souvenirs et anecdotes

lors d'un cocktail qui a précédé un souper et une soirée animée au café étudiant le Carrefour. Fondé en 1984 sous la responsabilité de l'enseignant Raymond Gagnon, le programme *Techniques d'informatique* a diplômé plus de 350 étudiantes et étudiants québécois et internationaux.

LE CÉGEP ACCUEILLE LE 42^E COLLOQUE DE L'AQPC

Le Cégep de Rivière-du-Loup était l'hôte du 42^e colloque de l'Association québécoise de pédagogie collégiale, qui s'est tenu du 7 au 9 juin 2023. Accueillant 1 600 participants, l'évènement se déroulait à l'hôtel Universel et à l'hôtel Levesque sous le thème *Le collégial en effervescence*. En plus de permettre au personnel du Cégep d'avoir accès à du perfectionnement sans avoir à se déplacer à l'extérieur de la région, l'évènement a donné l'occasion aux personnes de partout au Québec de découvrir la région. Plusieurs conférenciers de renom ont présenté des ateliers, dont l'architecte Pierre Thibault, le scientifique en chef du Québec, Rémi Quirion, ainsi que l'animateur Matthieu Dugal.



NATHALIE MICHAUD, ENSEIGNANTE EN TECHNIQUES ADMINISTRATIVES, HONORÉE PAR L'AQPC



Le 8 juin 2023 lors du 42^e colloque de l'Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC) qui a eu lieu à Rivière-du-Loup, Nathalie Michaud, enseignante en *Techniques administratives (Comptabilité et gestion)* a reçu une Mention d'honneur de l'AQPC pour son dévouement auprès de la communauté étudiante, sa rigueur professionnelle et son dynamisme contagieux.

Grâce à son leadership, à sa curiosité et à son ouverture d'esprit, l'enseignante sait susciter et valoriser les échanges pédagogiques au sein de la communauté collégiale. Portée sur l'action, elle ne rate aucune occasion de réfléchir à l'impact de sa pratique et elle n'hésite pas à faire évoluer son enseignement au bénéfice de ses élèves, avec qui elle développe une relation pédagogique forte. Parmi ses pairs, sa contribution est tout autant appréciée notamment à l'aube de l'implantation d'un nouveau programme dans lequel elle sera amenée à jouer un rôle de premier plan.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS DU CÉGEP DE RIVIÈRE-DU-LOUP

Au cours de l'année 2022-2023, le conseiller en déontologie, chargé de l'application du présent code, n'a été saisi d'aucune plainte ou situation d'irrégularité.

PRÉAMBULE

Les présentes règles d'éthique et de déontologie sont adoptées en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* et d'autres dispositions législatives concernant l'éthique et la déontologie. Ces dispositions complètent les règles d'éthique et de déontologie déjà prévues aux articles 321 à 330 du *Code civil du Québec* et aux articles 12 et 20.1 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*. Les dispositions législatives d'ordre public, notamment les articles 12 et 20.1 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* prévalent, en cas de conflit, sur les dispositions du présent code.

1. DÉFINITIONS

Dans le présent Code, les mots suivants signifient :

- administrateur : membre du Conseil d'administration du Cégep;
- administrateurs membres du personnel : les personnes qui occupent les postes de directeur général et de directeur des études ainsi que les deux membres du personnel enseignant, le membre du personnel professionnel et le membre du personnel de soutien respectivement élus par leurs pairs à titre d'administrateurs;
- Cégep : Cégep de Rivière-du-Loup;
- Code : Code d'éthique et de déontologie des administrateurs du Cégep de Rivière-du-Loup;
- Conseil : Conseil d'administration du Cégep de Rivière-du-Loup;
- intérêt : ce qui importe, ce qui est utile, avantageux;
- parties liées : désigne le conjoint (y compris le conjoint de droit commun), un enfant (y compris l'enfant du conjoint de droit commun et d'un nouveau conjoint), l'enfant d'un premier lit et l'enfant en tutelle.

2. OBJET

Le présent Code a pour objet d'établir certaines règles d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs du Cégep en vue :

- d'assurer la confiance du public dans l'intégrité, l'impartialité et la transparence du Conseil d'administration du Cégep, et;
- de permettre aux administrateurs d'exercer leur mandat et d'accomplir leurs fonctions avec confiance, indépendance et objectivité au mieux de la réalisation de la mission du Cégep.

3. CHAMP D'APPLICATION

Tout administrateur est assujéti aux règles du présent Code. Chaque membre du Conseil est en outre tenu aux devoirs et obligations prescrits par les lois et règlements qui régissent les cégeps, la

Loi sur le ministère du Conseil exécutif et ses règlements ainsi que les articles 321 à 330 du *Code civil du Québec*. De plus, la personne qui cesse d'être administrateur est assujéti aux règles prévues à l'article 5.3 du présent Code.

4. DEVOIRS GÉNÉRAUX DES ADMINISTRATEURS

L'administrateur exerce sa fonction avec indépendance, intégrité et bonne foi au mieux de l'intérêt du Cégep et de la réalisation de sa mission. Il agit avec prudence, diligence, honnêteté, loyauté et assiduité comme le ferait en pareilles circonstances une personne raisonnable et responsable.

5. OBLIGATIONS DES ADMINISTRATEURS

5.1 L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions :

- respecter les obligations que la loi, la charte constitutive du Cégep et les règlements lui imposent et agir dans les limites des pouvoirs du Cégep;
- respecter les orientations, les priorités, les règlements, les politiques et les décisions établis par le Conseil;
- être solidaire des décisions du Conseil et en favoriser l'exécution;
- faire preuve de rigueur dans les analyses qu'il fait et les jugements qu'il porte;
- assumer ses devoirs de disponibilité et d'assiduité aux séances du Conseil et aux comités auxquels il a accepté de participer;
- éviter de se placer dans une situation de conflit ou d'apparence de conflit entre son intérêt personnel, ou celui d'un membre de sa famille, ou l'intérêt du groupe ou de la personne qui l'a élu ou nommé et les obligations de ses fonctions d'administrateur;
- agir avec modération dans ses propos, éviter de porter atteinte à la réputation d'autrui et traiter les autres administrateurs avec respect;
- ne pas utiliser, à son profit ou au profit d'un tiers, les biens du Cégep;
- ne pas abuser de ses pouvoirs ou profiter indument de sa position pour en tirer un avantage personnel;
- ne pas, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour une autre personne;
- n'accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et de valeur minime.

5.2 En ce qui a trait aux renseignements confidentiels :

- étant donné le caractère à huis clos des séances du Conseil, l'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel des renseignements ainsi reçus. Cette obligation de discrétion s'étend également aux renseignements obtenus lorsque l'administrateur est désigné pour siéger à différents comités. La responsabilité de diffuser les décisions du Conseil, si applicable, revient exclusivement au secrétaire général du Cégep;

- l'administrateur est tenu de signer annuellement un engagement de respect de la confidentialité et de destruction de documents;
- l'administrateur pourrait être tenu de signer une entente de confidentialité sur un objet précis et sensible;
- l'administrateur ne peut utiliser à son profit ou au profit d'un tiers les renseignements privilégiés qu'il obtient dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

L'obligation de confidentialité survit malgré la fin du mandat de l'administrateur.

5.3 La personne qui cesse d'être administrateur doit :

- se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures d'administrateur;
- dans l'année suivant la fin de son mandat d'administrateur, ne pas agir en son nom personnel ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle le Cégep est partie. Cette règle ne s'applique pas à l'administrateur membre du personnel du Cégep en ce qui concerne son contrat de travail;
- ne pas utiliser de l'information confidentielle privilégiée relative au Cégep à des fins personnelles et ne pas donner des conseils fondés sur des renseignements non disponibles au public.

5.4 Déclaration des opérations entre parties liées :

Annuellement, l'administrateur doit compléter un formulaire de déclaration des opérations entre parties liées conclues ou non dans le cours normal des activités du Cégep. Cette déclaration est exigée par la firme d'auditeurs indépendants du Cégep, conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada.

6. RÈGLES RELATIVES AUX RELATIONS AVEC LES MÉDIAS

Le Cégep a identifié des porte-paroles officiels, chargés des relations avec les médias. Dans cette optique, les administrateurs doivent transmettre toute demande de renseignements à la personne responsable du Service des communications du Cégep.

Lorsqu'un administrateur est appelé à faire des déclarations publiques, il doit s'assurer que les propos tenus lors de ces déclarations ne sont pas associés à sa fonction de membre du Conseil.

7. RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

L'administrateur n'a droit à aucune rémunération pour l'exercice de ses fonctions d'administrateur du Cégep. Il ne peut également recevoir aucune autre rémunération du Cégep, à l'exception du remboursement de certaines dépenses conformément à la politique en vigueur au Cégep.

Cette disposition n'a pas pour effet d'empêcher les administrateurs membres du personnel de recevoir leur salaire et autres avantages prévus à leur contrat de travail.

8. RÈGLES DE CONDUITE SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

8.1 Objet

Les règles contenues au présent article ont pour objet de faciliter la compréhension des situations de conflit d'intérêts et d'établir des procédures et modalités administratives auxquelles est assujetti l'administrateur en situation de conflit d'intérêts pour permettre de procéder au mieux de l'intérêt du Cégep.

8.2 Situations de conflit d'intérêts des administrateurs

Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation réelle, apparente ou potentielle, qui est objectivement de nature à compromettre ou susceptible de compromettre l'indépendance et l'impartialité nécessaires à l'exercice de la fonction d'administrateur, ou à l'occasion de laquelle l'administrateur utilise ou cherche à utiliser les attributs de sa fonction pour en retirer un avantage indu ou pour procurer un tel avantage indu à un tiers.

Sans restreindre la portée de cette définition et seulement à titre d'illustration, sont ou peuvent être considérées comme des situations de conflit d'intérêts :

- a) la situation où l'administrateur a directement ou indirectement un intérêt dans une délibération du Conseil;
- b) la situation où un administrateur a directement ou indirectement un intérêt dans un contrat ou une transaction ou un projet de contrat ou de transaction avec le Cégep;
- c) la situation où un administrateur, directement ou indirectement, obtient ou est sur le point d'obtenir un avantage personnel qui résulte d'une décision du Cégep;
- d) la situation où un administrateur accepte un présent ou un avantage quelconque d'une entreprise qui traite ou qui souhaite traiter avec le Cégep, à l'exception des cadeaux d'usage de peu de valeur;
- e) la situation où un administrateur a, directement ou indirectement, un intérêt dans une entreprise, un organisme ou une association qui transige ou est sur le point de transiger avec le Cégep;
- f) la situation où un administrateur occupe une fonction de direction au sein d'une entreprise, d'un organisme ou d'une association dont les intérêts entrent en concurrence avec ceux du Cégep.

Les situations de conflit d'intérêts peuvent avoir trait à l'argent, à l'information, à l'influence ou au pouvoir.

Les situations de conflit d'intérêts qui ont trait à l'argent sont notamment celles relatives aux avantages directs, cadeaux ou marques d'hospitalité ainsi qu'aux relations contractuelles entre le Cégep et une organisation extérieure dans laquelle l'administrateur possède un intérêt direct ou indirect.

Les situations qui ont trait à l'information sont notamment celles relatives au respect de la confidentialité ou à l'utilisation de l'information à des fins personnelles.

Les situations qui ont trait à l'influence sont notamment celles relatives à l'utilisation des attributions de sa charge d'administrateur pour infléchir une décision ou obtenir directement ou indirectement un bénéfice à son propre avantage ou à celui d'un tiers.

Les situations qui ont trait au pouvoir sont notamment celles relatives à l'abus d'autorité, le fait de se placer dans une situation de vulnérabilité ou de porter atteinte à la crédibilité du Cégep en ayant un comportement incompatible avec les exigences de sa fonction.

8.3 Situations de conflit d'intérêts des administrateurs membres du personnel

Outre les règles établies à l'article 8.2 du Code, l'administrateur membre du personnel est en situation de conflit d'intérêts dans les cas prévus aux articles 12 et 20.1 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*.

8.4 Déclarations d'intérêts

Au plus tard dans les trente (30) jours suivant sa nomination, l'administrateur doit compléter et remettre au secrétaire général une déclaration des intérêts qu'il a à sa connaissance dans une entreprise faisant affaire ou ayant fait affaire avec le Cégep et divulguer, le cas échéant, toute situation réelle, potentielle, ou apparente de conflit d'intérêts pouvant le concerner. Cette déclaration doit être révisée et mise à jour annuellement par l'administrateur.

Outre cette déclaration d'intérêt, l'administrateur doit divulguer toute situation de conflit d'intérêts de la manière et dans les cas prévus au premier alinéa de l'article 12 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*.

8.5 Interdictions

Outre les interdictions pour les situations de conflit d'intérêts prévues aux articles 12 et 20.1 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, l'administrateur qui est en situation de conflit d'intérêts à l'égard d'une question discutée au Conseil d'administration a l'obligation de se retirer de la séance du Conseil pour permettre que les délibérations et le vote se tiennent hors la présence de l'administrateur et en toute confidentialité. Le procès-verbal doit faire état du retrait de ce membre.

8.6 Rôle du président

Le président du Conseil est responsable du bon déroulement des réunions du Conseil d'administration. Il doit trancher toute question relative au droit de voter à une réunion du Conseil. Lorsqu'une proposition est reçue par l'assemblée, le président du Conseil doit, après avoir entendu le cas échéant les représentations des administrateurs, décider quels sont les membres habilités à délibérer et à voter. Le président a le pouvoir d'intervenir pour qu'une personne s'abstienne de voter et pour que cette dernière se retire de la salle où siège le Conseil. La décision du président est finale. Si le président du Conseil est concerné par le conflit d'intérêts, le vice-président ou le président d'assemblée, en cas d'absence du vice-président, agit de même.

9. CONSEILLER EN DÉONTOLOGIE

Le secrétaire général agit comme conseiller en déontologie. Ce dernier est chargé :

- d'informer les administrateurs quant au contenu et aux modalités d'application du présent Code;
- de conseiller les administrateurs en matière d'éthique et de déontologie;
- de faire enquête à la réception d'allégations d'irrégularités et de faire rapport au Conseil d'administration dans le cas où un administrateur aurait contrevenu au présent Code ou à la loi;
- de faire publier dans le rapport annuel du Collège le présent Code ainsi que les renseignements prévus à la loi.

10. CONSEIL DE DISCIPLINE

Le conseiller en déontologie saisit le Conseil d'administration de toute plainte ou de toute autre situation d'irrégularité en vertu du présent Code ainsi que des résultats de son enquête.

Le Conseil d'administration ou le comité constitué par le Conseil à cette fin siège comme conseil de discipline et décide du bienfondé de la plainte et de la sanction appropriée, le cas échéant.

Le conseil de discipline notifie à l'administrateur les manquements reprochés et l'avise qu'il peut, dans les trente (30) jours, fournir par écrit ses observations au conseil de discipline et, sur demande, être entendu par celui-ci relativement aux manquements reprochés et à la sanction appropriée.

Dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, l'administrateur peut être relevé provisoirement de ses fonctions par le président du Conseil d'administration.

Le conseil de discipline qui conclut que l'administrateur public a contrevenu à la loi ou au présent Code impose la sanction disciplinaire appropriée. Les sanctions possibles sont la réprimande, la suspension ou la révocation.

11. CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION CONTRE LES REPRÉSAILLES

Toutes les déclarations de conflits d'intérêts, les allégations de transgression et les demandes d'avis sont reçues et traitées dans la plus stricte confidentialité.

Le secrétaire général reçoit et tient les dossiers relatifs à l'application du présent Code.

12. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent code entre en vigueur au moment de son adoption par le Conseil d'administration.

Adopté au Conseil d'administration le 27 avril 2020.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (AU 30 JUIN 2023)

Représentant des Centres de services scolaires

Samuel Desjardins-Drapeau, président

Représentante des Universités

Nadia Drapeau

Représentante du Conseil régional des partenaires du marché du travail du Bas-Saint-Laurent

Maryse Malenfant

Représentantes des groupes socioéconomiques

Marie-Josée Huot

Patricia Trudel

Représentantes des entreprises régionales œuvrant dans les secteurs économiques reliés aux programmes d'études techniques

Sylvie Dubé

Emmanuelle Rivard

Représentantes des parents

Marie-Ève Côté

Julie Malenfant

Représentants des enseignants

Michael Redmond

Kéven Thériault

Représentante des professionnels

Ursule Thériault

Représentants des titulaires d'un diplôme d'études collégiales

Programmes d'études techniques

Lucien Dubé

Programmes d'études préuniversitaires

Sylvain Dionne, vice-président

Représentants des étudiants

Programmes d'études techniques

Mathilde Lauzière-Courchesne

Programmes d'études préuniversitaires

Vacant

Représentante du personnel de soutien

Myriam Godbout

Représentants de la direction

René Gingras, directeur général

Jérémie Pouliot, directeur des études

MEMBRES DE LA COMMISSION DES ÉTUDES (AU 30 JUIN 2023)

Directeur des études

Jérémie Pouliot, président

Membres désignés par la Direction des études et le Cégep

François Provost, directeur du Service de la formation continue

Nadia Morin, directrice adjointe des études

Enseignants

Formation générale

Benoit Gagnon

Vacant

Vacant

Formation technique

Annie Pineault

Karine Fortin

Nathalie Michaud

Vacant

Professionnels

Karine Lavoie

Pierre-Alexandre Morneau-Caron

Personnel de soutien

Andrée Hamelin

Étudiants

Miranda Smith

Maxence Roussel

TABLEAU 1 – DISTRIBUTION DES ÉLÈVES DANS LES PROGRAMMES DE L'ENSEIGNEMENT RÉGULIER

PROGRAMMES	2020-2021	%	2021-2022	%	2022-2023	%
<i>Cheminements</i>						
Hors cheminement	0	0 %	0	0 %	0	0 %
Préalables universitaires	2	0 %	0	0 %	0	0 %
Tremplin DEC	50	5 %	46	4 %	39	4 %
Sous-total :	52	5 %	46	4 %	39	4 %
<i>Secteur préuniversitaire</i>						
Sciences de la nature	95	10 %	91	9 %	99	9 %
Baccalauréat international Sc. nature	18	2 %	0	0 %	0	0 %
Sciences humaines	113	12 %	108	10 %	103	10 %
Baccalauréat international Sciences humaines	0	0 %	0	0 %	0	0 %
Arts, lettres et communication	28	3 %	28	3 %	19	2 %
Arts visuels	16	2 %	22	2 %	29	3 %
Sous-total :	270	26 %	249	24 %	250	24 %
<i>Secteur technique</i>						
Techniques de pharmacie	0	0 %	26	2 %	28	3 %
Soins infirmiers	70	7 %	85	8 %	68	6 %
Soins préhospitaliers d'urgence	126	13 %	130	13 %	127	12 %
Technologie de l'électronique industrielle	38	4 %	45	4 %	53	5 %
Techniques d'éducation à l'enfance	61	6 %	60	6 %	71	7 %
Techniques d'intervention en loisir	119	12 %	122	12 %	104	10 %
Techniques de comptabilité et de gestion	58	6 %	47	5 %	51	5 %
Techniques de l'informatique	49	5 %	47	5 %	48	4 %
Graphisme	81	8 %	74	7 %	95	9 %
Design d'intérieur	28	3 %	76	7 %	87	8 %
Sous-total :	630	64 %	712	69 %	732	69 %
Commandites	28	3 %	27	3 %	32	3 %
TOTAL (enseignement régulier) :	980	100 %	1034	100 %	1053	100 %

TABLEAU 2 – DISTRIBUTION DES ÉLÈVES DANS LES PROGRAMMES DE LA FORMATION CONTINUE

Nombre d'étudiants inscrits en début de programme

PROGRAMMES	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Conception et réalisation de films Web (NWY.1K)	15	15		17
Techniques de réalisation de films documentaires (NWY.0C)	29		19	23
L'Art du montage : cinéma-télé-Web (NWY.1P)	23		24	
Services-conseils en voyage (LCL.23) (<i>à distance</i>)	28	N/A	N/A	N/A
Coopérant interculturel (RNA.04)	17	34	14	
Techniques de biométhanisation et de compostage (ECA.0N) <i>passerelle à distance</i>	17	26		20
Attestation de spécialisation en Éco-éducation		53	42	44
TOTAL	129	128	99	104
École de français	COVID -19	28	N/A	N/A
Service aux entreprises	280	419	323	676
Reconnaitances des acquis	81	69	53	117
TOTAL (formation continue)	490	644	475	897

TABLEAU 3 – RÉPARTITION DU PERSONNEL ENTRE LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES

CATÉGORIE	HOMMES	%	FEMMES	%	TOTAL 2022-2023	TOTAL 2021-2022
Hors-cadres et cadres	11	73	4	27	15	14
Personnel professionnel	13	31	29	69	42	39
Enseignants permanents	43	44	55	56	98	95
Employés de soutien syndiqués	38	41	55	59	93	86
Employées de soutien non syndiquées	0	0	2	100	2	2
Personnel occasionnel	104	37	174	63	278	258
TOTAL	209	40	319	60	528	494

ANNEXE 1

RÉSULTATS FINANCIERS 2022-2023

Informations financières de l'exercice terminé le 30 juin 2023

Fonds de fonctionnement

Cégep de Rivière-du-Loup		
	2023	2022
	\$	\$
Revenus		
Enseignement régulier ¹	28 958 649	24 552 854
Formation continue ²	1 896 381	1 791 154
Services auxiliaires	1 131 011	962 442
Total	31 986 041	27 306 450
Charges		
Salaires et avantages sociaux - Enseignants ³	13 032 626	12 130 916
Salaires et avantages sociaux - Autres personnels ³	13 024 077	11 104 852
Autres charges	6 371 476	4 326 388
Total	32 428 179	27 562 156
Excédent des revenus sur les charges	(442 138)	(255 706)
Évolution du solde de fonds		
Solde de fonds au début de l'exercice ⁴	3 613 205	4 211 975
Excédent des revenus (charges)	(442 138)	(255 706)
Virements au fonds des immobilisations		
Remboursements d'emprunts autofinancés	-	-
Acquisitions d'immobilisations	(1 017 704)	(343 064)
Autres	-	-
Total	(1 459 842)	(598 770)
Solde de fonds à la fin de l'exercice ⁵	2 153 363	3 613 205
Solde de fonds affecté à des projets ⁶	1 500 000	2 664 137
Solde de fonds non affecté à des projets ⁶	653 363	949 068

Les informations sont tirées de l'Annexe 2 « Résultats détaillés par centre de responsabilités » et du Tableau F1 « Solde de fonds détaillé par centre de responsabilité » du rapport financier annuel.

1. L'enseignement régulier comprend également les revenus et charges des Centres collégiaux de transfert de technologie.

2. La formation continue comprend également les revenus et charges des cours d'été et du Cégep à distance.

3. Les salaires et avantages sociaux comprennent également les coûts de convention.

4. Les soldes de fonds présentés sont les soldes de fonds redressés.

5. Les soldes de fonds présentés sont les soldes de fonds au 30 juin de l'année (non-redressés).

6. Ces montants sont présentés aux lignes 36 et 38 de l'onglet « Situation financière » du rapport financier annuel.

RAPPORT ANNUEL 2022-2023

PUBLICATION

Cégep de Rivière-du-Loup
80, rue Frontenac
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 1R1

Téléphone : 418 862-6903

Télécopieur : 418 862-4959

www.cegeprdl.ca

PRODUCTION

Direction des services administratifs et Secrétariat général

IMPRESSION

Les presses du Cégep de Rivière-du-Loup

DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
4^e trimestre 2023

